

Comité de pilotage châtaigneraie cévenole

Compte-rendu de la réunion du 13 juin 2019

Documents en pièces jointe :

Feuille de présence

Diaporama stage présenté au copil

Ordre du jour

1. Présentation du travail d'Emilie DAVID : état des lieux, analyse et enjeux de la châtaigneraie
2. Interactions et remarques des participants
3. Ateliers participatifs pour chaque enjeu
4. Restitution des ateliers

Introduction

Georges ZINSSTAG, président de la commission agricole du Parc national des Cévennes et élu de la Chambre d'Agriculture du Gard rappelle la genèse de ce stage. Depuis quelques années, le monde de la châtaigneraie s'est fragmenté avec des actions qui se passent à différents niveaux et des visions parfois différentes selon les filières économiques. Il rappelle que la châtaigneraie est une réalité territoriale des Cévennes. Ce stage a été proposé au bureau du Parc national des Cévennes et un enthousiasme a été partagé par tous ses membres. Le sujet a été placé sous une approche territoriale pour n'exclure aucun aspect de la châtaigneraie cévenole.

1. Présentation du travail d'état des lieux d'Emilie David

Emilie DAVID présente les premiers résultats de son étude selon le plan suivant. La problématique est : « comment la châtaigneraie cévenole peut-elle être un facteur de dynamique territoriale ? » À partir de 21 enquêtes de terrain et 13 enquêtes téléphoniques ainsi que d'un travail bibliographique, elle a réalisé un état des lieux des châtaigneraies des Cévennes ainsi que des différents acteurs et dynamiques qui s'y rapportent. Ceci a permis d'établir une analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) et de relever les enjeux actuels.

2. Interactions et remarques des participants

Jean-Pierre LAFONT indique il n'y a jamais eu de véritable gestion sylvicole de la châtaigneraie dans les Cévennes. La coupe pour le tanin a entraîné le passage d'une châtaigneraie fruit à une

châtaigneraie bois de type taillis sur une majorité de la surface qui n'a jamais été entretenue par la suite.

Pour compléter sur les pratiques sylvicoles, Francis MATHIEU précise qu'il y a eu autrefois des coupes de bois pour les tuteurs et les piquets des vignes, dans le vignais en particulier. Il indique également que les forestiers ont hérité de cette châtaigneraie dite forestière mais que celle-ci ne constitue pas un réel peuplement à vocation de production forestière. La seule solution que Francis MATHIEU envisage est le retour à la châtaigneraie verger avec un débouché à forte valeur ajoutée.

Pour Daniel MATHIEU, il faut résoudre les problèmes techniques si nous souhaitons accompagner la demande du produit. La châtaigneraie est vieillissante avec un manque de renouvellement et exposée au changement climatique. Les questions qui surviennent sont : où et à quelle altitude planter ou greffer du châtaignier à fruit ? Avec quelles variétés ? Comment travailler le sol ? Doit-on mettre en place un système d'irrigation ?

Daniel MATHIEU ajoute que des essais sur l'évacuation du bois de restauration de vergers ont été réalisés mais les résultats ont été peu concluants. Au vu des coûts d'exploitation élevés, de la localisation des châtaigniers dans les vallées et de la présence d'autres essences de bois accessibles et bon marchés, les producteurs de plaquettes forestières ne sont pas intéressés par le châtaignier.

Viviane DE MONTAIGNE demande aux personnes présentes à la réunion si elles sont d'accord avec l'analyse qu'Emilie DAVID a faite. Il en ressort que les constats réalisés et les enjeux identifiés sont partagés par tous.

Viviane DE MONTAIGNE ajoute qu'il y a beaucoup d'acteurs concernés par la châtaigneraie qui travaillent individuellement et cela disperse les forces. Elle pose alors la question de comment fédérer les acteurs pour travailler ensemble et avoir une meilleure coordination.

Daniel MATHIEU aurait souhaité avoir un focus sur la situation française et européenne dans cette présentation. Emilie DAVID explique que le contexte global pourra être présenté lors du second comité de pilotage.

Camille FAGES relève qu'il y a beaucoup d'actions qui se font sur la châtaigneraie notamment au niveau des recherches scientifiques pour le fruit mais que les producteurs, premier concernés, ne sont pas tenus informés de l'actualité.

Il ressort des échanges le besoin d'avoir un « animateur » qui coordonne les différentes actions à mettre en œuvre sur le territoire et qui fasse le lien entre les différents acteurs.

Il a été rappelé qu'il n'y a actuellement pas de technicien sur la châtaigne sur le territoire des Cévennes pour raison budgétaire contrairement à l'Ardèche qui possède une technicienne et un animateur à la Chambre d'Agriculture d'Ardèche ainsi qu'une chargée de mission au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Virginie GUIROY demande si le Parc national des Cévennes possède en interne des compétences techniques sur la châtaigneraie et savoir si des techniciens pourraient avoir des missions prioritaires sur cette ressource.

Danny LAYBOURNE explique que le Parc national des Cévennes a conscience de l'importance de la châtaigneraie sur le territoire. Le Parc accompagnera la construction et la mise en œuvre d'un plan d'actions mais cela se fera avec l'ensemble des acteurs du territoire. C'est dans cette optique que le stage en cours de réalisation a été programmé. Cependant, dans le contexte actuel, le Parc ne pourra pas dédier sur ses moyens propres, un chargé de mission spécifique à cette mission.

Yannick LOUCHE souligne l'importance d'avoir un discours commun sur la châtaigneraie par les acteurs du territoire pour ensuite être capable de convaincre les institutions au niveau régional voire national à travers un projet commun. Il pense également qu'il faut étudier les besoins des autres secteurs du territoire et faire le lien avec la problématique de la châtaigneraie. Par exemple, il serait intéressant d'étudier les modes de chauffage en Cévennes et ensuite savoir s'il serait utile de faire le lien avec le bois local de châtaignier.

Georges ZINSSTAG indique que la seule solution pour soutenir et développer la valorisation de la châtaigneraie est de construire un projet territorial intégrant l'ensemble des filières pour ensuite pouvoir faire du lobbying politique. L'Ardèche a un lobbying politique assez puissant qui lui a permis de mettre en œuvre un plan d'actions.

Viviane DE MONTAIGNE précise que l'obtention de financements sera d'autant plus efficace en construisant un projet avec une base solide et des objectifs précis qu'en cherchant seulement des financements pour un poste d'animateur / technicien.

3. Elaboration de premières pistes d'actions par enjeux

Les enjeux identifiés sont :

- Adapter la châtaigneraie au changement climatique
- Rendre le foncier accessible
- Accompagner techniquement et financièrement la châtaigneraie
- Faire de la châtaigneraie une activité économique locale
- Mettre en réseau les parties prenantes
- Renforcer l'identité de la châtaigneraie

❖ Adapter la châtaigneraie au changement climatique

- Mettre en place des journées techniques / des réseaux de réflexion sur des thématiques spécifiques (cf. journée technique sur le sol du châtaignier et le changement climatique qui s'est tenue le mardi 11 juin 2019)
- Reconstituer un réseau Gard / Lozère en premier sur la châtaigneraie puis avec des échelles territoriales supérieures
- Elaborer un bulletin d'échanges notamment pour restituer les travaux de recherche - relancer le bulletin de l'AOP et de l'ULRAC ? (cf. voir la Newsletter sur la forêt Gard/Lozère avec les deux chartes forestières)
- Avoir un animateur (trice) qui créerait du réseau entre les différentes parties prenantes
- Etude de 3 solutions en sylviculture :
 - Raccourcir le temps de vie des peuplements (éviter d'avoir des peuplements trop âgés)
 - Mélanger les peuplements
 - Transformer les peuplements (planter de nouvelles essences plus adaptés)
- Agriculture :
 - Travailler sur les modes de conduite des châtaigneraies vergers (variétés, porte-greffes, entretiens, altitude, présence humus sur le sol, rotation...)
 - Irrigation (méthodes, périodicité)
 - Faire un document sur le potentiel favorable à la castanéculture à l'échelle d'une parcelle (outils d'aide à la décision pour les installations)

❖ **Rendre le foncier accessible**

- Inventer des nouveaux portages pour accéder au foncier (collectivités, Associations syndicales de propriétaires comme ASL, AFP...)
- Impliquer la SAFER
- Recherche de financements : par exemple, le Conseil Départemental de Lozère finance des actions d'échanges de foncier pour la forêt
- « Biens vacants et sans maître » : incorporer à la collectivité un bien « sans maître » ou « présumé sans maître »
- Prospector sur anciens pâturages et anciennes zones coupées pour le tanin pour une reconversion en châtaigneraies vergers
- Portage de la rénovation par les collectivités pour ensuite mettre à disposition les parcelles à un agriculteur (cf. démarche menée actuellement par l'association Epi de Mains à l'Espinas → démarche complexe)
- Sensibiliser les propriétaires forestiers sur le bois-bûche (voir le travail qui a été réalisé dans la charte forestière mais qui n'a pas abouti)

À la fin de la réunion, l'action sur les chemins de la châtaigne a été soulevée. Quel type de projet fédérateur permettrait une mise en réseau intersectoriel comme celui des chemins de la châtaigne ?

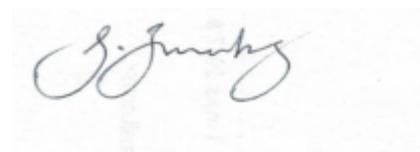
Etant donné le temps imparti pour la réunion, nous n'avons pas pu élaborer des actions pour tous les enjeux. C'est pourquoi, Emilie DAVID prendra contact avec chacune des personnes pour qu'elle propose ses idées d'actions.

Pour la deuxième partie du stage d'Emilie DAVID, il serait souhaitable d'aboutir à des pistes d'actions.

Nous avons programmé la date du prochain COPIL le **Jeudi 25 juillet à 9h30 à Saint-Michel-de-Dèze**. Nous vous communiquerons une invitation ainsi qu'un ordre du jour ultérieurement.

Compte-rendu rédigé par Emilie DAVID, en stage au Parc national des Cévennes

Le Président de la commission Agriculture



Georges ZINSSTAG



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr